

TRANSACTION BARÈME DES HONORAIRES DE VENTE 2026

HABITATIONS

MANDATS EXCLUSIFS		MANDATS SIMPLES	
PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*	PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €	De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	6.5%	De 50 001€ à 100 000€	7.0%
De 100 001€ à 150 000€	4.5%	De 100 001€ à 150 000€	5.0%
De 150 001€ à 200 000€	4.0%	De 150 001€ à 200 000€	4.5%
Plus de 200 001€	3.8%	Plus de 200 001€	4.3%

STATIONNEMENTS / ANNEXES

MANDATS EXCLUSIFS		MANDATS SIMPLES	
0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC	0 à 30 000 €	Forfait 3 000€ TTC
Plus de 30 001 €	10.0%	Plus de 30 001 €	10.0%

Valeur à partir du 02/04/2026.

*Taux de TVA en vigueur 20% compris. Honoraires de négociation à la charge du Vendeur. Les honoraires sont calculés sur le prix de vente. Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE pour un prix de vente de 140.000 €, pour un mandat exclusif, le montant des honoraires se décompose comme suit :

- 0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC
- 50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC
- 100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC
- MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC



BARÈME GESTION LOCATIVE "HABITATION" & "BUREAU/COMMERCE/LOCAL"

Prix HT et TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/04/2026 – ZONE C

NOS OFFRES DE GESTION	MANDAT ESSENTIEL	MANDAT ESSENTIEL MEUBLÉ	MANDAT À LOYER GARANTI
TAUX DE GESTION COURANTE (applicable sur les montants quittancés ou encaissés*) <i>* Voir dans le contrat en vigueur</i>	6,66 % HT 7,99 % TTC*	7,49 % HT 8,99 % TTC*	8,92 % HT 10,70 % TTC*

PRESTATIONS ANNEXES (réalisées pour le compte du mandant)		
VACATION HORAIRES	HT	TTC
> Tarification horaire	€ 125,00	€ 150,00
> Majoration après 18h	30%	
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	HT	TTC
> Etablissement et envoi des comptes rendus de gérance (mensuel)	€ 11,67	€ 14,00
> Etablissement et envoi des comptes rendus de gérance (trimestriel)	€ 31,67	€ 38,00
> Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers par lot	€ 108,33	€ 130,00
> Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers par immeuble	€ 375,00	€ 450,00
> Établissement de l'aide à la déclaration de TVA (forfait mensuel) par lot	€ 54,17	€ 65,00
> Établissement de l'aide à la déclaration de TVA (forfait trimestriel) par lot	€ 112,50	€ 135,00
> Établissement de l'aide à la déclaration de TVA (forfait annuel) par lot	€ 316,67	€ 380,00
> Établissement de l'aide à la déclaration de TVA (forfait annuel) par immeuble	€ 458,33	€ 550,00
> Établissement de l'aide à la déclaration de TVA (forfait annuel) par immeuble mixte	€ 512,50	€ 615,00
> Déclaration de taxe sur les bureaux par immeuble	€ 95,83	€ 115,00
> Note de renseignements pour établissement de la déclaration IFI	Vacation(s)	
> Établissement des déclarations de CVAE	Vacation(s)	
> Frais pour dépôt de garantie non conservé par le mandataire (vérification délais de restitution, relance simple et recommandée, suivi correspondances, etc.) à chaque entrée de locataire	€ 83,33	€ 100,00
GESTION ADMINISTRATIVE	HT	TTC
> Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie bailleur et locataire (avenant et renouvellement) - hors locaux commerciaux & professionnels	€ 291,67	€ 350,00
> Gestion des événements exceptionnels, imprévisibles, hors gestion courante : représentation du mandant en AG ou accompagnement dans la réalisation des actes administratifs ou de disposition (congé, acte d'huissier, permis de louer, mission d'expertise, etc.)	Vacation(s)	
> Assistance du mandant dans la réalisation de tous diagnostics et audits y compris conformité incendie	Vacation(s)	
> Numérisation et archivage (facturation semestrielle)	€ 11,67	€ 14,00
> Monopropriété : visite de l'immeuble (selon fréquence à déterminer avec le mandant)	Vacation(s)	
> Monopropriété : gestion du gardien/employé de l'immeuble	Vacation(s)	
> Clôture du mandat à la suite de la résiliation :	locataire en place = 2 vacations ; locataire sorti = 1 vacation	
> Gestion des DAAF (détecteur et avertisseur autonome de fumée)	€ 45,00	€ 54,00
> Gestion des lots non louables : occupation propriétaire ou non remise en location (facturation trimestrielle)	€ 41,67	€ 50,00
> Honoraires de constitution, de suivi de dossier en vue de l'obtention d'un prêt ou d'une subvention	€ 325,00	€ 390,00
GESTION TECHNIQUE, TRAVAUX, SINISTRES	HT	TTC
> Visite du bien en cours de bail ou préalablement à sa remise en location (contrôle des travaux, pré-visite, levée de réserves, assistance à la livraison, etc.)	Vacation(s)	
> Traitement de l'arrêté de compte locataire et organisation de l'état des lieux de sortie	€ 2,53 / m²	€ 3,03 / m²
> Suivi de travaux classiques ou de rénovation énergétique / sinistres jusqu'à 2 000 € HT, prise de mesures conservatoires	1 vacation	
> Suivi de travaux classiques ou de rénovation énergétique / sinistres à partir de 2 001 € HT, prise de mesures conservatoires	6,67% du montant HT des travaux	8% du montant HT des travaux
> Assistance locataire 24h/24 par lot/an	€ 10,00	€ 12,00
> Gestion sinistres (déclaration, expertise, suivi dossier, etc.) - hors travaux	Vacation(s)	
GESTION DIVERS & CONTENTIEUX	HT	TTC
> VISALE (création, gestion de l'espace personnel, suivi sinistre, etc...)	Vacation(s)	
> Ouverture, constitution et transmission d'un dossier dans le cadre d'une déclaration sinistre pour loyers impayés	Vacation(s)	
À LA CHARGE DU LOCATAIRE - HORS BAUX LOI DE 1989		
> Établissement et envoi de l'avis d'échéance	€ 2,17	€ 2,60
> Relance simple (hors baux loi 1989)	€ 30,83	€ 37,00
> Mise en demeure (hors baux loi 1989)	€ 40,83	€ 49,00
> Constitution du dossier pour le commissaire de justice	Vacation(s)	
> Dépôt de requête injonction de payer	Vacation(s)	
> Constitution d'un dossier pour l'avocat	€ 295,83	€ 355,00
> Suivi de la procédure	Vacation(s)	
À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE - TOUS LES BAUX		
> Relance simple (hors baux loi 1989)	Gracieux	
> Mise en demeure (hors baux loi 1989)	€ 40,83	€ 49,00
> Constitution du dossier pour le commissaire de justice	Vacation(s)	
> Dépôt de requête injonction de payer	Vacation(s)	
> Constitution d'un dossier pour l'avocat	€ 295,83	€ 355,00
> Suivi de la procédure	Vacation(s)	

COMMERCE/BUREAU/LOCAL PROFESSIONNEL		
Honoraires par partie (bailleur et preneur)		
HONORAIRES PAR PARTIE (BAILLEUR ET PRENEUR)	HT	TTC
> Rédaction du bail commercial, professionnel et dérogatoire et/ou négociations (minimum forfaitaire de 700€ TTC)	5% par partie ⁽²⁾	6% par partie ⁽²⁾
> Renouvellement de bail : suivi de la procédure, rédaction de l'acte et/ou négociations (minimum forfaitaire de 700€* TTC)	5% par partie ⁽²⁾	6% par partie ⁽²⁾
> Négociation du déplafonnement	10% du différentiel de loyer sur la période triennale	12% du différentiel de loyer sur la période triennale
> Rédaction d'avenants et actes divers au cours de la vie du bail : résiliation anticipée, subrogation, révision triennale, etc. (minimum forfaitaire de 480€ TTC)	1,50% par partie ⁽²⁾	1,80% par partie ⁽²⁾
> Cession : analyse, suivi et enregistrement (charge preneur)	€ 800,00	€ 960,00
> Gestion, traitement et suivi des procédures collectives	Vacation(s)	
> Traitement de l'arrêté de compte et organisation de l'EDL (minimum forfaitaire de 595€ TTC)	€ 1,17 / m ²	€ 1,40 / m ²
> Honoraires variables de commercialisation (répartis librement et conventionnellement entre le bailleur et le preneur)	30% ⁽²⁾	36% ⁽²⁾
> Détermination de la valeur locative des locaux	Vacation(s)	

LOCATION HABITATION ET AUTRES (hors commerce, bureau et local professionnel)		
Honoraires par partie (propriétaire et locataire)		
LOGEMENT MEUBLÉ/NON MEUBLÉ (YC DANS RÉSIDENCE ÉTUDIANTE) ET ANNEXES	HT	TTC
Selon article 5 de la loi du 6 juillet 1989		
> Expertise et négociation (charge propriétaire)	€ 220,83	€ 265,00
> Organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾ (charge propriétaire – minimum d'un mois de loyer pour la part propriétaire uniquement – et locataire)	Zone très tendue : € 10,08 / m ² Zone tendue : € 8,41 / m ² Zone non tendue : € 6,73 / m ²	Zone très tendue : € 12,10 / m ² Zone tendue : € 10,09 / m ² Zone non tendue : € 8,07 / m ²
> Réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	€ 2,53 / m ²	€ 3,03 / m ²
AUTRES LOCAUX	HT	TTC
Hors loi du 6 juillet 1989		
> Location, rédaction du bail (charge locataire)	1 mois de loyer	
> Location (charge propriétaire)	4,17% ⁽²⁾	5% ⁽²⁾
> Rédaction du bail (charge propriétaire)	1 mois de loyer	
> Etat des lieux	€ 2,53 / m ²	€ 3,03 / m ²
PARKING	HT	TTC
> Bail parking	€ 154,17 par partie	€ 185,00 par partie
> Etat des lieux	€ 45,83	€ 55,00

* En cas d'échec des négociations, le forfait sera dû.

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)